

Conditions Générales de Services

Obligations de l'organisme de formation

- L'organisme de formation JURIFOR s'engage à envoyer une confirmation d'inscription au stagiaire au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'annulation, l'organisme de formation s'engage à prévenir le stagiaire au moins 3 jours ouvrés avant la date prévue de formation.
- Envoyer une attestation de formation à l'issue de la formation et une facture.
- Donner une réponse écrite dans un délai de 15 jours ouvrés en cas de réclamation.
- La formation est ouverte sous réserve d'un nombre minimum et maximum de stagiaires indiqués dans le programme.
- La formation se tiendra sous réserve d'agrément par le(s) financeur(s).

Obligations du stagiaire

- L'inscription est ferme et définitive et sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription ou des Conditions générales de services signées.
- Le stagiaire s'engage à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle il s'est inscrit et prévient de son annulation 3 jours avant la date.
- Le stagiaire atteste avoir bien pris connaissance du montant des frais pédagogiques et s'engage à les régler le jour de la formation.
- Le stagiaire atteste être à jour de ses cotisations Vivea. Dans le cas contraire, il s'engage à fournir un justificatif produit auprès de la MSA qui justifie de la régularisation de ses cotisations dans les 15 jours après la date de la formation.



Votre Contact

FDSEA de la Gironde
17, Cours Xavier Arnoz
33000 BORDEAUX

05 56 00 73 60

Contact : Franck Ballester

franck.ballester@fdsea33.fr

Avec le centre de formation JURIFOR
Maison de l'agriculture - Les Ruralies
CS 80 004
79231 Prahecq Cedex
contact.jurifor@gmail.com
Tél : 05 49 77 16 67



**Communiquer
positivement sur
ses pratiques
(utilisation de produits
Phytosanitaires)**



Le 22 février 2018
17, Cours Xavier Arnoz
BORDEAUX

PROGRAMME

Objectifs de la formation

Les médias grand public français ont diffusé au cours des derniers mois plusieurs sujets à charge concernant le monde agricole et ses pratiques et notamment sur l'utilisation de produits phytosanitaires. Face à ces attaques, les agriculteurs ont besoin de mieux communiquer sur leur métier, expliquer leurs pratiques, les innovations, l'intérêt et les limites des produits phytosanitaires.

Contenu de la formation

- Construire un argumentaire structuré et logique sur l'utilisation des produits phytosanitaires
- Adopter la posture d'écoute combinant l'empathie et l'assertivité
- Maîtriser sa prise de parole en public et développer un discours adapté.

Public visé

Pour tout agriculteur et agricultrice de la Gironde.

Méthodes pédagogiques

Echanges d'expérience, mises en situation, apports théoriques.

Intervenants

Laurent PERON — Consultant de communication (EVOXYA).

Infos pratiques

Date/Horaires : le 22 février 2018 — 9h30/12h30 — 13h30/17h30 (durée : 7h00).

Lieu : FDSEA de la Gironde — 17 cours Xavier Arnoz — 33000 BORDEAUX.

La formation n'engage pas de frais pédagogiques.

Financier :



Responsable de stage

Laurence Drouet

BULLETIN D'INSCRIPTION

**Communiquer positivement
sur ses pratiques
22 février 2018**

A retourner avant le
15 février 2018

à la FDSEA de la Gironde aux coordonnées indiquées au dos de la plaquette :

Nom et prénom du participant (e) :

.....

Société :

- Vous êtes : Chef (fe) d'entreprise
 Conjoint (e) collaborateur
 Salarié (e)
 Autre

Adresse :

.....

.....

Tél. :

E-mail (obligatoire) :

Date et lieu de naissance :

.....

La signature du bulletin vaut acceptation des conditions générales de service (voir au dos).

Date

Signature